



MA **DEMANDE** DE **LOGEMENT** SOCIAL

**SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE CAMARGUE**

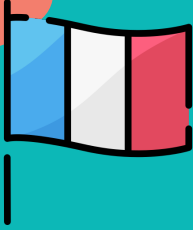
Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

Pour plus d'infos : guide pratique disponible sur demande auprès
des agents référents ou sur notre site web www.petitecamargue.fr.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU LOGEMENT SOCIAL

1



Être de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour en cours de validité délivré par les autorités françaises.

2



Disposer de revenus ne dépassant pas les plafonds de ressources définis chaque année par l'État.

Plafonds consultables sur le site du Service public :



3



Demander un logement pour l'occuper en tant que résidence principale.

LE TYPE DE LOGEMENT DISPONIBLE

Le nombre de pièces du logement est défini par rapport à la composition familiale :

Personne seule



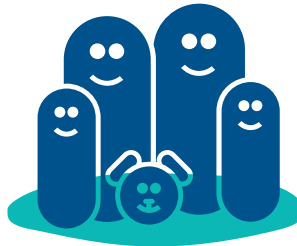
T1/T2

Couple



T2

Famille avec 1 ou 2 enfants



T3/T4

Famille avec plus de 3 enfants



T4/T5/T6

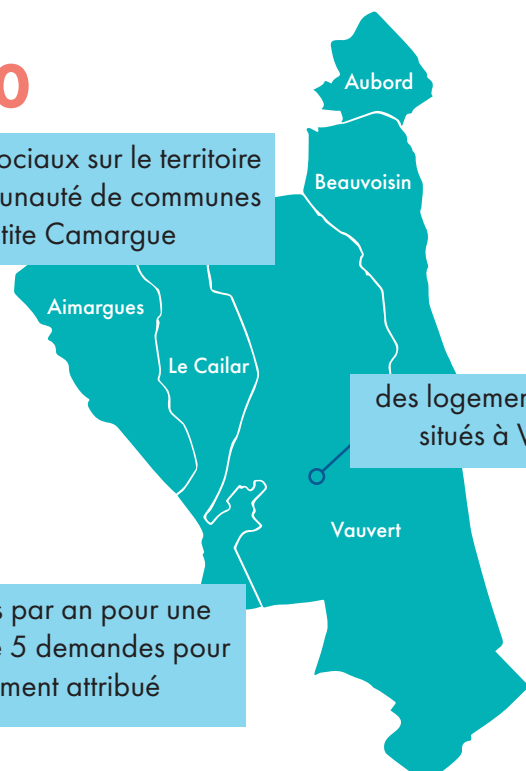
ÉTAT DU LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE

≈ 1500

Logements sociaux sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue

≈ 105

attributions par an pour une moyenne de 5 demandes pour 1 logement attribué



+70%

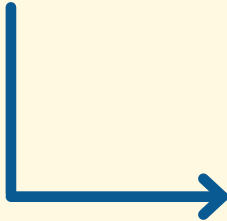
des logements sociaux situés à Vauvert



1 Je dépose ma demande de logement social

en ligne sur www.demande-logement-social.com ou auprès d'un guichet enregistreur

À l'issue de l'enregistrement de votre demande, vous recevrez votre Numéro Unique Départemental (NUD). Conservez le précieusement, il constitue la référence de votre dossier pour toute future démarche.



2 Je complète et mets à jour ma demande

avec toutes les pièces justificatives nécessaires au traitement de mon dossier

Votre demande doit être renouvelée chaque année, un mois avant la date anniversaire de dépôt pour continuer à rester active.



3 Traitement de ma demande de logement social

Analyse de mon dossier > Passage en CALEOL

La Commission d'Attribution et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) est seule compétente pour attribuer des logements sociaux.

Décision de la CALEOL

Attribution

Non-attribution



Le bailleur social me contacte et je fais part de mon choix

(sous 10 jours)

J'accepte le logement

ou

Je refuse le logement



Signature du bail

MÉMO-PRATIQUE :



Mon Numéro Unique Départemental (NUD) :
qui me sera utile tout au long de la procédure de demande de logement

.....
Date de renouvellement de ma demande :

.....
Mon guichet d'accueil :

LISTE DES GUICHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

GUICHETS D'ACCUEIL :

CCAS d'Aimargues	2 Rue Entre-Vignes 30470 Aimargues	ccas@aimargues.fr 04.66.73.12.19	Accueil du public sur RDV
Mairie d'Aubord	1 Place de la Mairie 30620 Aubord	accueil@aubord.fr 04.66.71.12.65	Accueil du public
CCAS de Beauvoisin	Rue de la Mairie 30640 Beauvoisin	ccas.beauvoisin@gmail.com 04.66.01.76.98	Accueil du public sur RDV
Mairie du Cailar	1 Place Ledru Rollin 30740 Le Cailar	accueil@communelecailar.fr 04.66.88.01.05	Accueil du public sur RDV
CCAS de Vauvert	168 Rue Montcalm 30600 Vauvert	ccas@vauvert.fr 04.66.73.17.80	Accueil du public sur RDV

GUICHETS D'ENREGISTREMENT :

France Services Petite Camargue	261 Rue du Mail 30600 Vauvert	france-services @cc-petitecamargue.fr 09.70.72.48.11	Accueil du public sur RDV
CCAS de Vauvert	168 Rue Montcalm 30600 Vauvert	ccas@vauvert.fr 04.66.73.17.80	Accueil du public sur RDV